

## Autour du « bon juge » Henri Rollet (1860-1934)

*Pour le CNAHES, 2013 aura été l'année d'Henri Rollet. Alors qu'à Angers étaient classées les archives de Paul Bertrand, éducateur et premier biographe du « dernier des philanthropes », dans le cadre de notre partenariat avec l'université, à Paris un autre chantier était réalisé au profit de l'association qui porte aujourd'hui son nom. L'occasion de revenir sur deux des réalisations du « militant » Henri Rollet : l'une, dite « Patronage Rollet », dissoute après la Libération malgré l'éclat de sa réforme, l'autre, la Tutélaire rebaptisée Association Henri Rollet en 1967, qui fête cette année son propre centenaire...*



La maison de La Bussière à Lhonnaizé - Vienne, [années 1920 ?] (fonds Paul Bertrand)

.Légende : « Mr et Mme de Toro (au milieu), Mr et Mme Rollet (à droite) et quelques-uns de leurs protégés ». Complètement à droite se tient peut-être Madame Darbez, propriétaire et responsable des lieux. Cet « asile agricole » du Patronage recevait des enfants paraissant aptes à devenir cultivateurs.



Henri Rollet, sans date  
(archives personnelles /  
Association Henri Rollet).

Né en 1860 à Soissons, Henri Rollet poursuit des études de droit à Paris. Devenu avocat en 1882, il est très vite choqué par la manière dont sa jeune clientèle est jugée au tribunal correctionnel. Il déploie dès lors une grande activité, à la fois au service de la préparation des nouvelles lois de protection de l'enfance (loi du 27 juillet 1889 sur la déchéance paternelle, création en 1890 du comité de défense des enfants traduits en justice qui joue un rôle important d'étude législative...) et au service d'une prise en charge renouvelée des jeunes justiciables par les institutions privées. Deux d'entre elles retiendront particulièrement notre attention.

En 1890, Henri Rollet fonde **le Patronage de l'enfance et de l'adolescence**, dont le but est d'éduquer et placer les enfants de 8 à 18 ans « dévoyés, vagabonds ou jeunes coupables ». Avec son épouse Renée Jamet, il s'implique lourdement et finance la nouvelle œuvre, avant qu'un local leur soit finalement octroyé au 13 rue de l'Ancienne Comédie. Très vite, les garçons sans ouvrage et sans ressources y affluent et se voient proposer de menus travaux (trriage de graines, confection d'étiquettes...) dans ce qui devient la « Maison de travail » du Patronage, en échange de la nourriture, du logement et d'une gratification pour les plus méritants. Des dortoirs et un réfectoire pérennes ne seront cependant trouvés qu'en 1898 au 149 de la rue de Rennes.

L'œuvre dirigée puis présidée par Henri Rollet cherche à écouler au plus vite les jeunes pensionnaires de la maison de travail par des placements dans l'agriculture ou dans l'industrie, en se chargeant aussi si nécessaire de fournir un trousseau et payer les frais de voyage. Le Patronage se refuse en effet à créer lui-même des établissements de placement collectif long et entretient la formule à Paris des « asiles temporaires » avant placement. Un réseau de correspondants se met rapidement en place dans un nombre croissant de départements ruraux pour trouver et contrôler les lieux de placement. Henri Rollet lui-même effectue de nombreuses visites en province. En octobre 1912, le « Patronage Rollet » construit les bâtiments de son installation définitive au 379 de la rue de Vaugirard grâce à des financements privés importants. Henri Rollet habite une villa placée au centre de la propriété et reste le directeur moral de l'œuvre, malgré sa démission de président après sa nomination comme juge au Tribunal pour enfants et adolescents de la Seine. L'activité du Patronage gagne en importance et l'effectif des placements judiciaires comme des placements par les familles augmente. En 1925, Henri Rollet propose au doyen Henri Roger d'accueillir une clinique spéciale de neuro-psychiatrie infantile dans les bâtiments du Patronage. Le médecin désigné pour diriger cette consultation qui fera modèle est le docteur Georges Heuyer. En 1928 cependant, dans un contexte de luttes entre l'administration et le secteur privé, l'inspecteur général Rouvier dépose un rapport sur l'ensemble des patronages très sévère sur les œuvres fondées par le « bon juge ». Pour le Patronage, les transformations nécessaires seront coûteuses et sources de déficits.

**« La Tutélaire »** est fondée par Henri Rollet en 1914 avant d'être déclarée à la Préfecture l'année suivante. Elle vient compléter l'action déjà entreprise par le Patronage, mais cette fois en direction des jeunes enfants de moins de 12 ans qui nécessitent une assistance immédiate et des filles en danger moral ou traduites en



Henri Rollet dans une classe de la Tutélaire  
(*Visages de l'enfance*, Horizons de France, 1932)

justice de 12 à 18 ans. La Tutélaire loue plusieurs appartements de la rue Blomet pour y constituer sa « maison d'accueil ». L'affluence est importante, rendant très vite nécessaire un agrandissement. En 1917, en application de la loi sur la prostitution des mineurs, l'association est autorisée à recevoir des mineurs. En 1920, elle obtient la reconnaissance d'utilité publique. En 1923, le domaine des Brochepins au 70 route de Clamart à Issy-les-Moulineaux est acquis pour y construire la nouvelle « maison d'observation et de rééducation » de la Tutélaire. Le projet est important : pour Henri Rollet, chaque catégorie d'enfant doit avoir son pavillon et son terrain de jeux. Les travaux commencent en 1924 et les pavillons « Pasteur » (accueil), « Katherine Baker » (pour les fillettes de 3 à 13 ans), « Pupilles de la Nation » (réservés aux filles de 13 à 18 ans), « Raymond Poincaré » (comprenant les services généraux) sortent de terre tour à tour. Ces constructions requièrent d'incessantes recherches de financements alors que les caisses se vident. Entre 1928 et 1939, la Tutélaire bénéficie de la dévolution de biens de plusieurs associations dissoutes, en particulier l'importante construction du 216 boulevard Jean Jaurès à Boulogne dans laquelle elle installera son home de semi-liberté « La Caravelle » après la guerre.

En juin 1944, le Patronage Rollet recrute un jeune éducateur, Bernard Durey, au poste de directeur. Avec une nouvelle équipe triée sur le volet, ce dernier entreprend une réforme qui fera modèle pour d'autres établissements. Sont abandonnés à la fois l'usage massif du placement familial rural et le système grégaire de l'asile temporaire. A la place fonctionnent désormais un centre d'observation et un pavillon « home » de semi-liberté où l'on veut mettre l'accent sur l'aménagement d'un « milieu favorable », « milieu matériel d'abord, milieu de personnes ensuite ». Le développement du Patronage est arrêté dans son élan par une inspection défavorable des services administratifs du Ministère de l'Intérieur. La dissolution de l'association est décidée en 1947 et confirmée par décret en 1948, faute de reprenneur, avec dévolution des biens au département de la Seine. Le nouveau directeur chargé de fermer l'établissement s'appelle Paul Bertrand (1920-2011).

En 1994, quelques jours avant la création du CNAHES, le même Paul Bertrand envoie un premier inventaire de ses propres archives à Françoise Tétard. Après son décès en 2011, ce sont 6 mètres linéaires de dossiers qui seront acheminés après un tri sur place depuis son domicile de Montélimar jusqu'à Angers pour y être classés par une étudiante en archivistique. En-dehors des archives qui se



Le Patronage Rollet. Les éducateurs (Bernard Durey à gauche, Paul Bertrand au centre) devant les garçons mis en rang (fonds Paul Bertrand)

rappellent à une longue carrière ultérieure à la Sauvegarde de l'enfance du Pays basque (SEPB), le fonds contient un certain nombre de documents papier sur le fonctionnement et l'activité du patronage parisien et de son antenne de Marcihac dans le Lot (organisation, horaires, formation et règles de vie des éducateurs, observation du comportement, fêtes...) mais aussi des photographies et sept petites bobines de film. Bien que peu important, il enrichit de façon heureuse les archives administratives assez lacunaires du Patronage retrouvées à l'Association Henri Rollet, limitées aussi en grande partie aux années 1940. La pauvreté de ces dernières est largement contrebalancée par l'ensemble impressionnant de registres de jeunes, au nombre de 155, constitué entre 1905 et 1949 pour un volume total de 13,50 mètres linéaires. Chacune des doubles pages écrites de ces pièces synthétise les renseignements individuels principaux et l'historique de parcours du jeune suivi où sont consignés en particulier les placements et... les fugues. Ces registres numérotés semblent s'insérer dans un plan de classement qui a été perdu, mais dont on retrouve quelques traces grâce aux titres préservés : « Placements et renseignements », « Correction paternelle », « Familles », « Parents divorcés », « Service social », « Déchéance de la puissance paternelle », « Liberté surveillée », « Garçons confiés par l'Abbé Mény », « Office des pupilles de la Nation », « Garçons confiés par l'Abbé Maillet, au-dessus de treize ans », « Observation en chambre »...

Les archives institutionnelles de la Tutélaire forment un ensemble plus complet et cohérent, avec cependant quelques lacunes concentrées dans les années 1910 et 1920. Le suivi des filles et jeunes garçons est lisible cette fois à travers une série complète de dossiers depuis 1914 conservée jusque-là aux « Pléiades » à Issy-les-Moulineaux. On retrouvera parmi ces premiers dossiers, essentiellement constitués de correspondance, plusieurs lettres écrites de la main d'Henri Rollet. Ces archives du Patronage Rollet et de l'Association Henri Rollet sont aujourd'hui déposées aux Archives départementales des Hauts-de-Seine.

*Sylvain Cid, chargé de mission du CNAHES*